

**CONVENTION LOCALE
D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (C.L.E.A.C.)
À ROUEN**

Avenant n°1

Entre :

L'État, représenté par Rémi Caron, Préfet de Région de Haute-Normandie

Le Ministère de l'Éducation nationale, représenté par Monsieur Philippe Carrière, Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Éducation nationale de Seine Maritime ;

Et

La Ville de Rouen représentée par Valérie Fourneyron, Députée Maire de Rouen

Vu la convention signée le 10 septembre 2010 par les différents partenaires, il est convenu ce qui suit pour l'année 2011-2012 :

Article 1 : La formation aux enseignants

Plusieurs animations pédagogiques de 3 heures sont proposées à partir d'octobre 2011 aux enseignants du premier degré de la ville de Rouen.

Ces temps de formation se dérouleront autour des pratiques artistiques suivantes : musique (orgue), danse, patrimoine, art contemporain et théâtre.

Article 2 : Financement

Le tableau de financement ci-joint fixe la participation des différents partenaires sur l'ensemble des volets du C.L.E.A.C. pour l'année 2011-2012.

Fait en trois exemplaires originaux, à Rouen, le

L'État,
M. le Préfet
Rémi CARON

Inspecteur d'Académie
Directeur des Services Départementaux de
l'Éducation Nationale
M. Philippe CARRIÈRE

Députée Maire de Rouen
Mme Valérie FOURNEYRON